



Décembre 2008 - 24ème année

# INFO TS

*Du concret, de l'action et des résultats pour  
tous les Techniciens supérieurs*

Flash d'information proposé par le Syndicat des Techniciens de Paris - UCP

## **Elections : Encourageant malgré la faible participation**

Les TS se sont exprimés les 13 et 14 novembre 2008 en votant majoritairement pour notre liste aux élections professionnelles. **Nous nous félicitons de ce résultat qui permet au STP de disposer de 4 sièges sur 6 à la CAP**, afin de poursuivre son action quotidienne pour la défense de vos intérêts. Nous regrettons tout de même une baisse sensible de la participation qui traduit une désaffection générale des agents pour ce type d'élections (44 % de participation pour l'ensemble du scrutin).

Le fossé entre les organisations syndicales et les agents qui ne se reconnaissent pas dans l'action syndicale actuelle, nous invite naturellement à revoir notre communication en général, même si nous nous efforçons de proposer une information de qualité à l'ensemble des techniciens supérieurs. Nos moyens humains et financiers, reposant sur l'activité bénévole de notre petite équipe et de la participation de nos adhérents, ce renforcement en communication devra être trouvé en veillant au juste équilibre entre l'information livrée aux adhérents et celle donnée aux non adhérents. Merci pour votre soutien et bonnes fêtes de fin d'année.

## **Complément de primes : le STP a obtenu + 220 euros pour tous les TS (versement en janvier 2009).**

**Le STP a obtenu encore une fois**, au titre de l'homologie de nos statuts avec l'Etat, **qu'un complément de rémunérations accessoires de 220 euros soit versé à tous les TS en janvier**. Inutile de rappeler que sans notre intervention cette disposition qui devrait être automatique ne nous aurait pas été transposée (sous l'autel des rigueurs budgétaires sans doute). Nous sommes certains que ce complément, après celui de 150 euros de décembre, arrivera à point nommé pour renflouer vos caisses chahutées par les fêtes de fin d'année. Nous vous invitons à profiter de l'arrivée de cette manne non programmée pour reverser 10 % de cette somme pour votre adhésion 2009 au STP, synonyme de votre soutien à notre action.

### Courrier adressé à la DRH le 3 novembre 2008

Monsieur le Directeur,

Nous avons été informé qu'un complément indemnitaire exceptionnel, respectivement de 220 et 100 euros est alloué aux agents de catégorie B et C du MEEDDAT.

Au titre du principe d'homologie de nos rémunérations sur celles du personnel de l'Etat, **je vous sollicite pour qu'un complément de rémunérations accessoires de la même valeur soit versé aux techniciens supérieurs et aux dessinateurs de la ville de Paris.**

Je vous saurais gré de bien vouloir me tenir informé de la suite que vous comptez donner à ma demande.

Comptant sur votre diligence, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

Patrice Carbuccia  
Président de l'UCP-STP

### Pièces jointes :

- circulaire du directeur des ressources humaines du MEEDDAT du 22 octobre 2008
- annexe à cette circulaire

### Réponse favorable de la DRH du 26 novembre 2008

Monsieur le Président

Par courrier du 3 novembre 2008, vous indiquez que le ministère de l'écologie et du développement durable alloue un complément indemnitaire exceptionnel 2008, respectivement de 220 et 100 euros, aux agents de catégorie B et C. Au titre du principe d'homologie, vous demandez que cette mesure soit transposée aux techniciens supérieurs et aux dessinateurs de la ville de Paris.

J'ai le plaisir de vous informer que la Ville de Paris va mettre en oeuvre cette mesure catégorielle en faveur des corps techniques de catégorie B et C, techniciens supérieurs, techniciens de laboratoire et dessinateurs.

Ce complément indemnitaire exceptionnel sera calculé prorata temporis, il sera versé en janvier 2009 et aura pour support la rémunération accessoire 2008.

C'est une enveloppe de 174 000 euros qui est dégagée pour cette nouvelle mesure, celle-ci permet d'augmenter en moyenne les rémunérations accessoires du personnel technique de 3,3% pour un dessinateur à 5,2% pour un technicien supérieur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

## Projet de réforme de la catégorie B : Certains vous le cachent, le STP vous informe

Le projet de réforme de la catégorie B du ministère de la fonction publique a été présenté le 5 novembre dernier aux Organisations Syndicales nationales signataires des précédents accords JACOB, qui rappellent le n'avaient rien prévu pour les techniciens supérieurs. Si vous avez sans doute eu quelques échos sur le contenu des propositions (notamment à l'occasion du lancement de la pétition nationale de l'UT3FP), les Organisations Syndicales sont restées très discrètes sur l'avancée des négociations et surtout sur les répercussions de nos carrières. Nous nous sommes procurés les documents remis le 5 novembre et **nous n'avons qu'une chose à vous dire c'est une catastrophe pour les techniciens supérieurs**. Nous comprenons maintenant le silence radio coupable de certains annonçant leur trahison future.

### Ce que vous ne deviez pas voir :

01-oct-08 **Projet de grille des corps de catégorie B**  
IB : 325 - 660

Grade 3							
Ech	B	M	Gain B	Gain M	Durée p	Durée C3	Durée B3
11	560	551	20	16		34	35
10	540	535	21	16	3	31	32
9	519	519	34	25	3	28	29
8	585	494	30	23	3	25	26
7	555	471	31	22	3	22	23
6	524	449	27	21	3	19	20
5	497	428	28	18	3	16	17
4	489	410	19	15	2	14	15
3	450	395	20	15	2	12	13
2	430	380	26	15	2	10	11
1	404	365			1	9	10

Grade 2							
Ech	B	M	Gain B	Gain M	Durée p	Durée C2	Durée B2
13	514	515	32	24		34	35
12	561	481	30	23	4	30	31
11	551	468	33	23	4	26	27
10	518	445	25	20	4	22	23
9	489	425	30	20	3	19	20
8	450	405	19	15	3	16	17
7	414	390	22	15	3	13	14
6	422	375	25	14	3	10	11
5	397	351	19	10	3	7	8
4	378	348	15	11	2	5	6
3	363	337	13	10	2	3	
2	350	327	11	7	2	1	
1	339	320			1		

Grade 1							
Ech	B	M	Gain B	Gain M	Durée p	Durée B1	
13	578	486	28	20		34	
12	548	466	32	23	4	30	
11	516	443	30	23	4	26	
10	488	420	29	20	4	22	
9	457	400	21	16	3	19	
8	436	384	18	13	3	16	
7	418	371	25	13	3	13	
6	393	358	19	13	3	10	
5	374	345	15	11	3	7	
4	359	334	12	9	2	5	
3	347	325	14	9	2	3	
2	333	316	8	6	2	1	
1	325	310			1		

Annotations :  
 - Grade 3: "à partir du 5e échelon et 2 ans d'ancienneté (examen professionnel)"  
 - Grade 2: "à partir du 4e échelon et 1 an d'ancienneté"  
 - Grade 1: "à partir du 4e échelon et 1 an d'ancienneté"

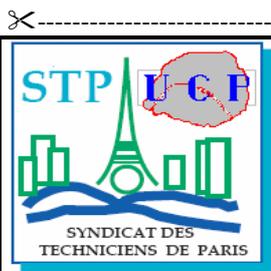
### Ce que nous avons découvert d'après l'ensemble du document :

- Les durées des échelons seront fortement allongées.
- Les deux premiers grades de TS (TS et TSP) seront reclassés dans le futur 2ème grade.
- Les TSC seront reclassés dans le futur 3ème grade.
- Les gains annuels résultants de la future grille seront d'à peine 3 % par rapport à la grille actuelle.
- Les TSC au taquet à 638 depuis des années seront royalement reclassé à 640 ! et ils devront attendre 4 ans avant de passer à 660.

Le STP dans le cadre de l'Union des Techniciens supérieurs des trois fonctions publiques intervient auprès de la DGAFP et des Organisations Syndicales signataires des accords JACOB afin de peser dans les négociations en cours. Ne souhaitant pas voir rejouer une nouvelle catastrophe pour les TS comme celle des accords Durafour, nous menons de nombreuses actions auprès des parlementaires pour corriger cette mauvaise copie.

**Nous avons besoin de votre soutien. Nous invitons, ceux qui ne l'auraient déjà fait, à nous renvoyer la pétition signée** (pas celle de nos imitateurs mais celle portée par l'UT3FP) afin de donner du corps à notre action.

L'ensemble des documents du 5 novembre, une analyse précise des répercussions de cette réforme ainsi que les actions menées par l'UT3FP seront proposées dans le prochain journal des adhérents du STP.



### Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion

La cotisation est de **22 euros** pour **2009**

Le chèque à l'ordre du **S.T.P. : C.C.P. 19 333 85 L Paris**, accompagné du présent bulletin rempli, sont à adresser au

Syndicat des Techniciens de Paris – 2bis, square Georges Lesage - 75012 Paris

Nom : ..... Direction : .....  
 Prénom : ..... Nom du service : .....  
 Date de naissance : ..... Adresse service: .....  
 Grade : .....  
 N° SOI : ..... Code postal : ..... Ville : .....  
 Téléphone : ..... E-mail : .....  
 Portable : ..... Télécopie : .....

- (1) - Je déclare adhérer au **S.T.P.**  
 (2) - Je déclare renouveler mon adhésion au **S.T.P.** Paris, le ..... Signature .....  
 (3) - Je déclare verser un don au **S.T.P.**  
 ( ) - Rayer la mention inutile

Un justificatif vous sera adressé en retour, en fin d'année pour obtenir une **déduction fiscale de 66%**



**Union des Techniciens Supérieurs  
des Trois Fonctions Publiques**

Monsieur Eric WOERTH,  
Ministre du Budget, des Comptes publics et de la  
Fonction Publique  
Ministère de la Fonction Publique et de la  
Réforme de l'Etat  
139, rue de Bercy - Télédocus 146  
75572 PARIS CEDEX 12

Paris, le

## **LETTRE PETITION**

Monsieur le Ministre,

Les Techniciens Supérieurs des trois fonctions publiques revendiquent depuis plus d'une décennie, une amélioration de leurs statuts qui soit en rapport avec le niveau exigé de leur formation initiale, leur implication au quotidien dans les domaines prioritaires et l'importance des responsabilités qui leur sont confiées. Le protocole d'accord signé en 1990, s'il reste dans le fond insuffisant, a permis, en créant le CII, la reconnaissance formelle du 1<sup>er</sup> cycle universitaire comme niveau de titularisation.

La DGAFP travaille actuellement sur un projet de réforme statutaire pour la catégorie B qui a été présenté les 3 juillet et 17 septembre dernier à certaines organisations syndicales.

Ce projet peut se résumer en 5 points :

- Une fusion du B type et du CII (fusion de corps niveau Bac et de corps niveau 1er cycle universitaire)
- Un nouvel échelonnement indiciaire pour l'ensemble de la catégorie B allant de 325 à 660 au lieu de 306-638, soit un gain de 22 points d'indices pour les TS en fin de carrière
- Un allongement de la durée de carrière de 28 à 35 ans
- Un « dispositif à double entrée » dans le corps en fonction des diplômes détenus par les candidats. Les modalités précises de ce dispositif ne sont certes pas connues mais cela ressemble fort à une prime à l'avancement pour certains diplômés de niveau III (BAC+2) dans un corps dont le niveau de recrutement correspondra au niveau IV (BAC).
- La non préparation de l'architecture du corps des TS à l'intégration du niveau licence.

Pour moi, ce projet annule la reconnaissance des niveaux de formation et de compétence qui me sont actuellement exigés. Il est en cela indécent et inacceptable.

En effet, il ne tient pas compte de l'évolution de notre niveau de titularisation et ne rééquilibre en rien nos architectures statutaires et indiciaires. De plus, il va à l'encontre de l'évolution des formations universitaires dont le premier cycle prolonge le bac +2 au niveau licence.

Monsieur le Ministre, je demande que cette nouvelle réforme soit enfin l'occasion d'une vraie reconnaissance de mon métier, du niveau de compétence qui m'est initialement exigé, et d'une juste revalorisation de ma grille indiciaire qui doit tuiler sur le premier grade de la catégorie supérieure.

En vous remerciant par avance de l'attention particulière que vous voudrez bien porter à ma requête, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Date :  
Administration :

Nom prénom :  
Signature :